

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A LABOUEHRE (40)

Séance du 26 mars 2025
Délibération n°2025-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 26 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Labouheyre (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Étaient Présents en présentiel : Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, **M. BAUDE Vital**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et Mme LARRUE Marie, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de Mme TAPIN Maylis, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme PIQUEMAL Sophie** (arrivée à 18h18) portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et M. CARRERE Paul, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BACHE Alain et M. SAINTORENS Denis, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoir de Mme LE YONDRE Nathalie.

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. FORET Thierry (excusé), M. DURRIEU Michel, M. LAGRAVE Renaud, M. LANUSSE Denis, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe (excusé), M. PAPADATO Patrick, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	49
Nombre de Présents	15	Représentant nombre de voix	75
Nombre de pouvoirs	14	Nombre de voix pour	75
Total présents et pouvoirs	29	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Gestion internalisée du restaurant
AOT Buvette
Et point de vente restauration rapide

Le Restaurant buvette « La Table de Marquèze » est exploité, depuis quelques années, via une autorisation d'occupation temporaire. La convention d'occupation triennale étant parvenue à échéance le 31 décembre dernier, une nouvelle consultation a été lancée en vue de retenir l'occupant de la nouvelle concession.

Malgré deux larges procédures de publicité (annonces auprès du BOAMP, Sud-Ouest Landes et Gironde, Annonces Landaises) lancées ces derniers mois, aucun candidat n'a pu être sélectionné.

Compte tenu de l'infructuosité des procédures,

Considérant qu'il ne peut être envisagé de lancer une nouvelle procédure de sélection, faute de temps suffisant avant l'ouverture de l'Ecomusée,

Afin de maintenir un service de restauration suffisant au profit des visiteurs, et garantir une prestation de qualité

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **D'INTERNALISER la gestion du restaurant** « la Table de Marquèze » et de faire appel, en complément, à un service traiteur

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « activités commerciales » 818-91 (chapitres 011 et 012)

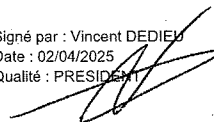
- **DE COMPLETER** l'offre de service restauration, par la présence d'un point de vente de restauration rapide installé au niveau de l'aire de pique, à proximité du Restaurant, via une autorisation d'occupation temporaire de courte durée accordée de gré à gré (saison 2025 exclusivement)
- **DE CONFIER la gestion de la Buvette** à un prestataire extérieur, via une autorisation d'occupation temporaire de courte durée, accordée de gré à gré (saison 2025 exclusivement),
- **D'AUTORISER** le Président à définir le montant des redevances, après négociation avec les prestataires retenus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 2 avril 2025

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 02/04/2025
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 3/4/2025